

PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL Séance du 08.04.2024

Nombre de membres

En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal en mairie de Vernègues sur convocation en date du 22 mars 2024.

Présents : BOYER Mylène BRONDOLIN Christian, CHANU Jessica, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : AZARD Emmanuelle, GUY Ghislaine et TIBALDI Roxane.

Procurations : AZARD Emmanuelle à GENTE Hélène et GUY Ghislaine à BRONDOLIN Christian.

Secrétaire de séance : Monsieur BRONDOLIN est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Monsieur Philippe GRANGE, Président, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h45. Il vérifie que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Rapport N°1 : Affectation des résultats 2023

Monsieur le Président explique le résultat de 966 200,27€ en excédent de fonctionnement et le résultat de 13 123,51€ en excédent d'investissement.

Il précise que le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au compte 002 et le résultat de la section d'investissement sera affecté au compte 001.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°2: Vote du BP 2024

Monsieur le Président indique que le budget primitif est proposé en équilibre à 1 900 508,50€ pour la section de fonctionnement et à 354 971,13€ sur la section d'investissement.

Pour l'année 2024, le compte 011 « charges à caractère général » représente un montant de 704 291,38 €, le compte 012 « charges de personnel » représente un montant de 1 039 324,00€

L'affectation de l'excédent de fonctionnement de 966 200,27€ vient s'ajouter au montant des recettes ce qui engendre un sur-équilibre de la section de fonctionnement soit un montant total de 2 777 037,06€.

Monsieur le Président précise que l'augmentation du budget fonctionnement d'environ 100 000 € correspond à l'inflation ainsi qu'à l'ouverture des 2 ALSH supplémentaires prévus sur les communes de Charleval et Mallemort.

Monsieur BRONDOLIN demande à quoi correspond le compte 62678. Il lui est répondu qu'il s'agit des frais de mise à disposition des locaux versée aux communes.

Monsieur le Président indique que les recettes de fonctionnement sont justifiées par le développement des projets Cytises, le dispositif des colos apprenantes, le dispositif du Pass Colo ainsi que la création des 3ème et 4ème ALSH.

Il précise que la participation des communes apparaissant au compte 74741 « communes membres du GFP » pour un montant de 918 645,96€ est fixe. La part de participation des communes se réduit par le développement des services/projets et la captation des recettes supplémentaires.

Monsieur le Président précise que l'écart important apparaissant entre le CA 2023 et le BP 2024 au compte 65 « autre charge de gestion courante » correspond au compte 65741 « subvention communes GFP » pour un montant de 178 381,75€ reçu fin 2022 et versée aux communes en 2023.

Il précise que cette subvention ne sera plus perçue par le SIVU car elle est directement versée aux structures.

Monsieur le Président indique que les dépenses apparaissant dans la section d'investissement correspondent aux travaux à engager sur le siège du SIVU, sur l'ALSH Les Tout Chatou ainsi que sur l'Espace Jeunes intercommunal.

Madame REYBAUD demande à prendre connaissance du programme de travaux annuel. Monsieur le Président lui indique que ces éléments figuraient sur le ROB présenté lors du dernier Comité Syndical.

Monsieur WIGT demande si ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention. Il lui est répondu que la CAF subventionne à hauteur de 80%.

Monsieur WIGT demande également si la CAF subventionne les Cytises. Il lui est répondu que pour les Cytises les demandes doivent être adressées au Conseil Régional du 04. Toutefois, il n'est pour l'instant pas prévu de gros travaux aux Cytises.

Monsieur le Président présente une synthèse du budget primitif proposé et rappelle-le sur-équilibre de la section de fonctionnement lié à l'affectation des résultats de 2023.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Actualisation de l'organigramme fonctionnel des services du SIVU Collines Durance

Monsieur le Président propose l'organigramme validé par le CT le 25.03.24.

Mme Reybaud indique constater que le mouvement du personnel est encore important.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame LASSO, Directrice du SIVU, pour faire un point des derniers mouvements :

Monsieur Mathieu VIDAU directeur adjoint à l'ALSH a terminé sa formation, il est placé en disponibilité depuis le 01 avril 2024. Elle indique qu'il a validé sa formation et qu'il est dans les trois premiers de sa promotion. Il vient d'être embauché par un domaine viticole situé sur la commune d'Eygalières en tant que Responsable Commercial France.

Madame REYBAUD demande la durée de sa disponibilité. Il lui est répondu que celle-ci est faite pour 5 ans mais qu'il peut demander sa réintégration à tout moment durant cette période. Cependant il ne pourra pas demander à reprendre ses missions.

Le contrat de travail de Madame Mélodie REVERTE, directrice de l'ALSH Les Tout Chatou, en arrêt maladie depuis décembre 2023, n'a pas été renouvelé, en commun d'accord.

Madame REYBAUD demande qui va la remplacer sur ses fonctions. Il lui est répondu que Madame Laurine POSTIAUX, embauchée en tant que directrice adjointe, va prendre le relais sur le poste de direction tel que proposé sur l'organigramme réactualisé.

Monsieur le Président indique que Madame MERCIER Karine a déposé sa demande de démission de la fonction publique territoriale, démission acceptée par le SIVU.

Madame REYBAUD souhaite qu'apparaisse sur l'organigramme les notions de « titulaires/contractuels/contrats aidés » ainsi que les ETP par poste. Il lui est répondu que cela sera rajouté sur l'organigramme et que ce dernier sera joint au présent document.

Madame GENTE demande pourquoi la répartition des directeurs sur les 4 ALSH ne correspond pas à ce qui avait été imaginé. Il lui est répondu que cette répartition n'est pas figée et qu'il s'agit d'un choix organisationnel.

Monsieur le Président précise que les ALSH de Lamanon et Vernègues sont les « piliers » pour le développement de 2024.

Monsieur le Président indique que la Mission Locale accorde le renouvellement des contrats PEC mais précise qu'il n'y aura plus de possibilité de nouveaux contrats cette année.

Madame GENTE précise que cette organisation devra être repensée pour donner suite aux recommandations de la PMI.

Monsieur le Président propose de poursuivre avec la présentation du tableau des effectifs. Il laisse la parole à Mme LASSO pour expliquer les modifications apportées qui apparaissent en vert sur le tableau.

Monsieur INSERGUET demande si le personnel « mis à disposition » est intégré au tableau des effectifs. Il lui est répondu que non car le personnel « mis à disposition » n'est pas comptabilisé dans les effectifs du SIVU.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Adoption du Compte Financier Unique (CFU) pour l'édition des comptes 2024 du SIVU Collines Durance

Monsieur le Président indique que le SIVU Collines Durance rempli tous les prérequis pour pouvoir adopter le CFU pour l'édition de ses comptes 2024.

Il est ainsi proposé d'acter par anticipation le Compte Financier Unique pour 2025.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°5: Approbation des lignes directrices de gestion (LDG)

Monsieur le Président indique que ces lignes permettent d'acter les actions à mettre en œuvre sur les trois prochaines années (principe de pluri annualité) sur le volet RH.

Madame REYBAUD demande si ce dossier a été abordé en réunion des maires. Il lui est répondu que oui.

Madame GENTE demande si le tableau correspondant à ces lignes directrices de gestion a été chiffré. Elle souhaite savoir ce que cela représente au niveau du budget. Il lui est répondu qu'un détail sera transmis aux élus.

Monsieur le Président indique qu'une phrase sera rajoutée sur la délibération pour les échéances fixées sur chaque thématique : « en cas de dépassement de budget, les échéances pourront être revues ».

Vote à l'unanimité.

Rapport N°6 : Avenant N°4 – Convention de mise à disposition de locaux municipaux entre la commune de Vernègues et le SIVU Collines Durance pour l'ALSH Les Tout Chatou

Monsieur le Président indique que cet avenant est lié à l'augmentation des charges d'électricité supportées par la commune de Vernègues sur les années 2022 et 2023.

Il est proposé d'attribuer 2000€ par an en tant que compensation financière.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°7 : Création d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Président rappelle que les explications ont été fournies en début de séance.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°8 : Création de nouveaux services à la Maison Familiale du centre de vacances « Les Cytises »

Monsieur le Président précise que ce rapport fait suite aux travaux de la commission Cytises.

Madame REYBAUD demande si un séjour est organisé pendant les vacances de printemps car elle souhaite pouvoir se rendre aux Cytises sur 1 journée. Il lui est répondu qu'un séjour est prévu sur la première semaine des vacances.

Monsieur INSERGUET demande si un bilan pourra être fait sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la commission Cytises. Il lui est répondu qu'un bilan sera dressé lors du comité de novembre 2024 et que les comptes-rendus de la commission seront expliqués.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°9 : Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) intercommunaux

Monsieur le Président précise que ce rapport est pris pour intégrer les ALSH de Charleval et Mallemort au règlement intérieur.

Madame BOYER demande si l'ouverture des 2 sites supplémentaires est prévue que sur la période estivale. Il lui est répondu qu'une organisation a été prévue avec une ouverture des 4 sites sur le mois de juillet, l'ouverture de l'ALSH de Vernègues uniquement sur le mois d'août, l'ouverture des 4 sites sur les petites vacances et l'ouverture de 3 sites : Lamanon, Mallemort et Vernègues sur les mercredis.

Madame REYBAUD demande si le détail de cette organisation peut être transmis aux élus. Il lui est répondu que cela leur sera envoyé avec le présent document.

Madame GENTE indique qu'un problème va se poser pour l'accueil des 3/5 ans durant le mois de juillet sur la commune de MALLEMORT en raison des recommandations de la PMI trop complexes à mettre en œuvre pour la commune.

Monsieur WIGT demande si des recommandations ont été faites par la PMI à la suite de la visite sur Charleval. Il lui est répondu que oui et que le document écrit devrait être transmis prochainement.

La proposition est faite d'accueillir les petits (3/5 ans) uniquement sur Charleval et les grands (6/14 ans) sur Mallemort. Cette organisation poserait des problèmes pour les fratries car les parents seraient obligés de faire les trajets pour déposer leurs enfants dans différentes communes. Par ailleurs, cette solution poserait un autre problème au niveau du multisite car, en cas d'accueil de plus de 50 enfants, un directeur supplémentaire devrait être recruté.

Une autre proposition est faite. Les fratries seraient accueillies sur Charleval et Mallemort conserverait l'accueil des 6/14 ans. Cette organisation doit être examinée car le logiciel de gestion des inscriptions ne peut pas prévoir de blocage en ce sens.

Une proposition d'organisation sera étudiée.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°10: Labellisation dispositif « Pass Colo » VACAF 2024-2027

Monsieur le Président laisse la parole à Mme LASSO pour expliquer le dispositif du Pass Colo. Elle indique que celui-ci attribué par la CAF ou la MSA en fonction des revenus du foyer et qu'il est destiné uniquement aux enfants de 11 ans.

Les familles dont les enfants bénéficient de cette aide doivent l'utiliser en première intention pour réserver un séjour. Elle est toutefois cumulable avec le dispositif d'aides aux vacances enfants (AVE) proposée par la CAF.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°11 : Labellisation dispositif « Colos Apprenantes » 2024 et participation des familles

Monsieur le Président précise que 250 places ont été demandées au titre de ce dispositif sur l'année 2024 (séjours printemps, été et automne).

Il est proposé de faire évoluer le reste à charge de la famille en fonction des tranches de QF. Ainsi, les familles des tranches A et B auraient un reste à charge de 20% du montant de la participation du séjour. Les familles de tranches C et D auraient quant à elle un reste à charge de 50% du montant de la participation du séjour.

Vote à l'unanimité,

Rapport N°12: Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent technique du SIVU Collines Durance auprès de l'Association Léo Lagrange pour l'entretien de l'Espace Jeunes intercommunal

Monsieur le Président indique que ce rapport fait suite à la mise à disposition d'un agent technique du SIVU auprès de l'Association Léo Lagrange pour l'entretien des locaux de l'Espace Jeunes.

Madame GENTE demande s'il s'agit d'un renouvellement. Il lui est répondu que c'est une première car l'année dernière le SIVU et l'Association Léo Lagrange faisaient appel à une société de nettoyage privée pour ce type de prestations.

Monsieur BRONDOLIN demande si l'agent recruté fait aussi des heures pour le SIVU. Il lui est répondu que cet agent est annualisé par le SIVU Collines Durance et qu'elle intervient sur différents sites.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°13 : Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide enfants et adultes pour les accueils collectifs de mineurs

Monsieur le Président indique que le marché actuel arrive à son terme courant du mois de mai prochain. Il précise qu'un avenant doit être signé pour prolonger sa durée d'un mois.

Parallèlement, une procédure de marché doit être relancée. Celle-ci doit être finalisée prochainement pour mise en publicité.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

1/ Remplacement de Géraldine DENAT - Coordinatrice Espace jeunes :

Monsieur le Président indique qu'une session de recrutement a eu lieu avec les équipes de Léo Lagrange afin d'arrêter le choix sur le recrutement de la nouvelle coordinatrice de l'espace jeunes.

Il précise que 2 personnes se sont présentées aux entretiens et qu'après échanges le choix s'est porté sur la candidature de Madame Sabine MALICKI. Celle-ci devrait prendre ses fonctions début mai car elle est actuellement en CDI et doit respecter un mois de préavis.

Il indique également qu'un courrier en recommandé avec accusé de réception a été adressé à Leo Lagrange pour annoncer le non-paiement du 1^{er} trimestre. En effet, l'association n'a pas respectée les engagements pris lors de la rencontre de fin d'année 2023 sur l'organisation du remplacement du poste de coordination.

2/ 40 ans du centre de vacances « Les Cytises » :

Monsieur le Président indique que le centre de vacances « Les Cytises » fête cette année ses 40 ans.

Il propose à cette occasion d'organiser une journée sur le centre en présence des élus et des agents du SIVU en début du mois d'octobre.

La date du vendredi 04 octobre est retenue.

3/ Report application mobile CTG:

La fiche action CTG N°25 relative à la mise en place d'une application mobile est reportée à 2025

Madame REYBAUD précise que la commune de Vernègues va contracter avec Intramuros.

4/ Calendrier des Comités Syndicaux 2024 :

Monsieur le Président indique le calendrier des Comités Syndicaux de l'année 2024 a été envoyé à l'ensemble des élus.

Il précise que 2 réunions sont organisées par les équipes du SIVU. La première, prévue le 14 mai à partir de 18h30 à l'Espace Dany, concernera la présentation des ALSH et le fonctionnement avec 4 centres à partir de cet été. La seconde est prévue le 20 juin à partir de 18h30 à l'Espace Dany et concerna les séjours organisés cet été au centre de vacances « Les Cytises ».

5/ Etat des inscriptions vacances de printemps :

Monsieur le Président laisse la parole à Mme LASSO pour faire le point sur les inscriptions pour les prochaines vacances scolaires.

Elle précise que sur l'ALSH de Lamanon, il reste des places pour les + de 6 ans sur la première semaine et des places pour les 2 tranches d'âges sur la deuxième semaine.

Sur l'ALSH de Vernègues, la 1ère semaine est complète et il reste 14 places sur la deuxième semaine (réparties sur les deux tranches d'âges).

Le séjour aux Cytises est complet, l'effectif est de 48 enfants. Le dispositif des « colos apprenantes » a bien fonctionné, le SIVU enregistre même une liste d'attente pour ce séjour.

Pour les mercredis, les familles ont pris l'habitude de s'inscrire au fil de l'eau.

Madame GENTE demande le nombre de places ouvertes sur les vacances de printemps aux ALSH. Il lui est répondu que 49 places en moins de 6 ans et 72 places en + de 6 ans ont été ouvertes sur le site de Vernègues et 16 places / 24 places sur Lamanon soit un total de 161 places.

6/ Autres sujets abordés :

Des travaux sont prévus à l'école de Vernègues durant les vacances de printemps et d'été. Mme CHANU se rapprochera de Mme FOURNERON, coordinatrice enfance, dès qu'elle aura plus d'éléments.

Prochain comité:

Mardi 28 mai 2024 à Alleins.

Fin de la séance à 20h45.

Le Secrétaire de Séance Christian BRONDOLIN Le Président Philippe GRANGE